

ARRETE N° 2019 - 092 du

26 FEV. 2019

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

ARRETE :

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n° 4410 (profil : Le cinéma documentaire : théorie et pratique) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang A	Mme	Jacqueline	NACACHE	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	Mme	Sarah	THORNTON	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Eric	DUFOUR	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Frédérique	BERTHET	Université Paris Diderot	P
Interne, rang B	Mme	Cécile	DE BARY	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	M.	Edouard	MILLS AFFIF	Université Paris Diderot	VP
Externe, rang A	Mme	Myriam	TSIKOUNAS	Paris 1 - Paris Sorbonne	
Externe, rang A	M.	Thierry	ROCHE	Aix Marseille Université	
Externe, rang A	M.	Dominique	WILLOUGHBY	Paris 8 Vincennes Saint Denis	
Externe, rang B	Mme	Corinne	MAURY	Université Toulouse Jean Jaurès	
Externe, rang B	M.	Sébastien	LAYERLE	Sorbonne nouvelle Paris 3	
Externe, rang B	M.	Clément	PUGET	Université Bordeaux Montaigne	

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Christine CLERICI